

Dossier litige gagné par UFC Grenoble/Voirion

Madame P... domiciliée dans la région Grenobloise est propriétaire d'un véhicule NISSAN modèle Micra Tekna 1,2 L 80 cv depuis le 18 juillet 2011. A 16 954 km survient une défaillance de l'embrayage. Madame P... après avoir contacté son concessionnaire et, à sa demande emmène son véhicule pour un diagnostic. Un devis lui est établi pour un montant de 777,99 €.

Un embrayage qui rend l'âme à 150 000 km ou 10 ans, cela peut évidemment se comprendre. Mais lorsque cela arrive à 16 954 km après plus de 4 petites années, la panne est anormale cela paraît évident... Il est dans ce cas fort légitime que notre adhérente se tourner vers le constructeur du véhicule pour lui demander des comptes et, surtout exiger qu'il participe au règlement intégral de la facture. **Car ce véhicule a bien fait les frais d'un vice caché.**

Après une première réponse du constructeur qui lui annonce « une petite participation à hauteur de 49% » aux frais, Madame P... tente de nouveau un arrangement à l'amiable, rien ni fait.

Notre association saisie du dossier intervient dans ce litige. Le constructeur n'acceptant pas de régler l'intégralité des réparations à Madame P.... Nous conseillons à notre adhérente de saisir la juridiction de proximité.

LA CERISE SUR LE GATEAU.

Le juge accorde à Madame P... **qui va gagner son procès une indemnité supplémentaire de 222.10 €** versée par NISSAN au titre de dommages et intérêts le tout sous la forme d'un chèque de 1000 €.

Encore un dossier de gagné.

Source JDU UFC Grenoble 23 Janvier 2017 : dossier clos JDU